

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-24

Objet : Budget annexe assainissement collectif – Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0

**2022-24 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF-
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	161 986,92	104 687,00	266 673,92
Titres de recettes émis (b)	17 130,10	56 958,88	74 088,98
Réductions de titres (c)		260,65	260,65
Recettes nettes (d = b - c)	17 130,10	56 698,23	73 828,33
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	161 986,92	104 687,00	266 673,92
Mandats émis (f)	14 678,79	41 748,02	56 426,81
Annulations de mandats (g)		15,65	15,65
Dépenses nettes (h = f - g)	14 678,79	41 732,37	56 411,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 451,31	14 965,86	17 417,17
(h - d) Déficit			

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère **réel** de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20200 - ASSAINISSEMENT DE COURMEMEIN -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT DE COURMEMEIN -					
Investissement	103 759,92		2 451,31		106 211,23
Fonctionnement	36 687,00		14 965,86		51 652,86
Sous-Total	140 446,92		17 417,17		157 864,09
TOTAL III	140 446,92		17 417,17		157 864,09
TOTAL I + II + III	140 446,92		17 417,17		157 864,09

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-25

Objet : Budget annexe assainissement collectif – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 9

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

**2022-25 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
41 732,37	56 698,23	14 965,86

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
14 678,79	17 130,10	2 451,31

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	36 687,00
Résultat reporté investissement 2020	103 759,92

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	51 652,86
Section d'investissement	106 211,23

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-26

Objet : Budget annexe assainissement collectif – Affectation des résultats 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-26 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe d'assainissement collectif laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 51 652,86 €

Section d'investissement

- Résultat excédentaire : 106 211,23 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de +23 485,00 € détaillé de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
4 140,00	27 625,00

- et que le résultat excédentaire cumulé de : 129 696,23 € (106 211,23 + 23 485,00)

Il n'existe donc pas de besoin de financement sur la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif assainissement collectif 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = 51 652,86 €
- Investissement compte 001 = 106 211,23 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget assainissement collectif de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = 51 652,86 €
- Investissement compte 001 = 106 211,23 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi
par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet
<http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mairie de COURMEMINSiège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF****DEPENSES**

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
2315	MO Réhabilitation réseaux d'assainissement Rue Chambord, Rue du Clouseau et Rue François 1er	Devis	23/12/20	INFRASTRUCTURES CONCEPT	4 140,00	,00	4 140,00
Total							4 140,00

Mairie de COURMEMINSiège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF****RECETTES**

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
131	Réhabilitation réseaux d'assainissement Rue Chambord, Rue du Clouseau et Rue François 1er - DETR 2021	Arrêté	28/06/21	PREFECTURE	27 625,00	,00	27 625,00
Total							27 625,00

Certifié conforme le 31/12/2021

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique * Telerecours citoyens * accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Cédric CHESNEAU
Adjoint
SGC Romorantin-Lanthenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-27

Objet : Budget général - Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-27 BUDGET GENERAL -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le 12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

20000 - COURMEMIN -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	607 007,62	585 779,23	1 192 786,85
Titres de recettes émis (b)	355 678,16	505 686,70	861 364,86
Réductions de titres (c)		9 858,36	9 858,36
Recettes nettes (d = b - c)	355 678,16	495 828,34	851 506,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	607 007,62	585 779,23	1 192 786,85
Mandats émis (f)	378 218,52	345 552,56	723 771,08
Annulations de mandats (g)		2 165,83	2 165,83
Dépenses nettes (h = f - g)	378 218,52	343 386,73	721 605,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		152 441,61	129 901,25
(h - d) Déficit	22 540,36		

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20000 - COURMEMIN -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-61 352,45		-22 540,36		-83 892,81
Fonctionnement	305 613,85	206 407,62	152 441,61		251 647,84
TOTAL I	244 261,40	206 407,62	129 901,25		167 755,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
20300-COURMEMIN ZAC DU COUDRAY					
Investissement	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10
Fonctionnement					
Sous-Total	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10
20310-LOT DU COUDRAY 1er T COU					
Investissement	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16
Fonctionnement					
Sous-Total	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16
20311-LOT DU COUDRAY COURMEMIN					
Investissement	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022** publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31
30000-LOCAL GARAGE MECANIQUE/C					
Investissement					
Fonctionnement	100 789,70		-69 491,62		31 298,08
Sous-Total	100 789,70		-69 491,62		31 298,08
30010-COMMERCE MULTISERVI COUR					
Investissement				400,00	400,00
Fonctionnement	-1 792,21		-2 062,35		-3 854,56
Sous-Total	-1 792,21		-1 662,35		-3 454,56
TOTAL II	-103 190,02		-81 434,03		-184 624,05
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20200-ASSAINISSEMENT DE COURME					
Investissement	103 759,92		2 451,31		106 211,23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

12 MAI 2022

publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-28

Objet : Budget général – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 9
Pour : 9	Abstention : 0	Contre : 0

**2022-28 BUDGET GENERAL-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget général.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
343 386,73	495 828,34	152 441,61

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
378 218,52	355 678,16	-22 540,36

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	99 206,23
Résultat reporté investissement 2020	-61 352,45

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	251 647,84
Section d'investissement	-83 892,81

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget général de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = 186 156,68 €
- Investissement compte 1068 = 65 491,16 €
- compte 001 = - 83 892,81 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi
par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet
<http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-30

Objet : Budget annexe Garage mécanique – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-30 BUDGET ANNEXE GARAGE MECANIQUE -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du Garage Mécanique pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021		31 298,08
Section de fonctionnement	44 513,08	13 215,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 513,08	44 513,08
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	44 513,08	44 513,08

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	32 989,70
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 523,38
Chapitre 66	Charges financières	-
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 000,00
TOTAL		44 513,08

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 73	Impôts et taxes	3 050,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 160,00
Chapitre 76	Produits exceptionnels	5,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	31 298,08
TOTAL		44 513,08

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-31

Objet : Budget annexe ZA du Coudray – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-31 BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe ZA du Coudray pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021	0,00	0,00
Section de fonctionnement	39 135,50	39 135,50
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 135,50	39 135,50
Résultat d'investissement 2021	30 886,10	0,00
Section d'investissement	7 595,90	38 482,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	38 482,00	38 482,00
TOTAL GENERAL	77 617,50	77 617,50

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 66	Charges financières	321,75
Chapitre 042	Transfert entre sections	38 482,00
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	321,75
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	,00
TOTAL		39 135,50

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	21 203,00
Chapitre 74	Dotations et participations	17 600,75
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	,00
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	321,75
TOTAL		39 135,50

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	7 595,90
Chapitre 040	Transfert entre sections	,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	30 886,10
TOTAL		38 482,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	38 482,00
TOTAL		38 482,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-32

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-32 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coudray pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021	0,00	0,00
Section de fonctionnement	181 065,83	181 065,83
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	181 065,83	181 065,83
Résultat d'investissement 2021	145 726,31	0,00
Section d'investissement	185 465,70	331 192,01
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	331 192,01	331 192,01
TOTAL GENERAL	512 257,84	512 257,84

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 66	Charges financières	1 183,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	173 689,83
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	1 183,00
TOTAL		181 065,83

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	,00
Chapitre 74	Dotations et participations	,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	179 872,83
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	1 183,00
TOTAL		181 065,83

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 592,87
Chapitre 040	Transfert entre sections	179 872,83
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	145 726,31
TOTAL		331 192,01

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	157 502,18
Chapitre 040	Transfert entre sections	173 689,83
TOTAL		331 192,01

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le **- 2 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-33

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-33 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY 1ère TRANCHE -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021	0,00	0,00
Section de fonctionnement	59 812,14	59 812,14
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 812,14	59 812,14
Résultat d'investissement 2021	35 855,16	0,00
Section d'investissement	60 878,37	96 733,53
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	96 733,53	96 733,53
TOTAL GENERAL	156 545,67	156 545,67

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	16 500,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 66	Charges financières	295,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	42 712,14
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	295,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	
TOTAL		59 812,14

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 74	Dotations et participations	,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	59 507,14
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	295,00
TOTAL		59 812,14

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 371,23
Chapitre 040	Transfert entre sections	59 507,14
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	35 855,16
TOTAL		96 733,53

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et Dettes assimilés	54 021,39
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040	Transfert entre sections	42 712,14
TOTAL		96 733,53

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-34

Objet : Budget annexe Commerce multiservices – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

**2022-34 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021	3 854,56	0,00
Section de fonctionnement	7 510,00	11 364,56
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 364,56	11 364,56
Résultat d'investissement 2021	0,00	400,00
Section d'investissement	400,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	400,00	400,00
TOTAL GENERAL	11 764,56	11 764,56

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	7 500,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 854,56
TOTAL		11 364,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	800,00
Chapitre 74	Dotations et participations	9 854,56
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	710,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL		11 364,56

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 020	Dépenses imprévues	400,00
TOTAL		400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 001	Résultat de fonctionnement reporté	400,00
TOTAL		400,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-35

Objet : Budget annexe SPANC – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-35 BUDGET ANNEXE SPANC -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M49, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2021		345,20
Section de fonctionnement	2 545,20	2 200,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 545,20	2 545,20
Résultat d'investissement 2021	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 545,20	2 545,20

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	322,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	213,20
Chapitre 65	Gestion courante	10,00
TOTAL		2 545,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	2 200,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement 2021	345,20
TOTAL		2 545,20

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-36

Objet : Budget annexe Assainissement collectif – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-36 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M49, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe d'assainissement collectif pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
Résultat de fonctionnement 2021			51 652,86	
Section de fonctionnement	119 152,86		67 500,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	119 152,86		119 152,86	
Résultat d'investissement 2021			106 211,23	
Section d'investissement	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021	BP 2022
	4 140,00	199 049,09	27 625,00	175 564,09
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	203 189,09		203 189,09	
TOTAL GENERAL	322 341,95		322 341,95	

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	34 150,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	10 000,00
Chapitre 65	Autres de charge de gestion courante	1 000,00
Chapitre 66	Charges financières	1 150,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	500,00
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 500,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 255,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	52 097,86
TOTAL		119 152,86

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	57 500,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement 2021	51 652,86
TOTAL		119 152,86

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
		RAR 2021	PROPOSITION BP 2022
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		45 942,17
Chapitre 21	Immobilisation corporelles		25 000,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 140,00	112 781,92
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		5 325,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00
TOTAL		4 140,00	199 049,09
			203 189,09

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
		RAR 2021	PROPOSITION BP 2022
Chapitre 13	Subventions d'investissement	27 625,00	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		52 097,86
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 255,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement 2021		106 211,23
TOTAL		27 625,00	175 564,09
			203 189,09

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

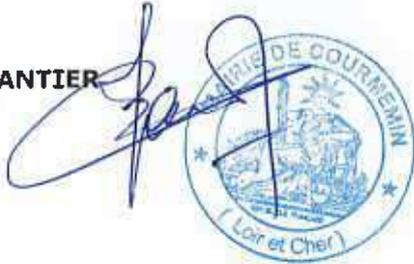
VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le **- 2 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-37

Objet : Vote des taux communaux 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

2022-37 VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,83 %

Il ajoute que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne perçoit plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La fiscalité locale et les prestations des services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,83 %

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

COMMUNE : 068 COURMEMIN

ARRONDISSEMENT : 41 BLOIS

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE ROMORANTIN-LANTHENAY

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	345 727	48,99	357 700	175 237	48,99	175 837	125,37
Taxe foncière (non bâti).....	39 347	54,83	40 600	22 261	54,83	22 261	121,17
CFE.....				0			>>>
TOTAUX :				197 498		197 498	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	48,99		
Taxe foncière (non bâti).....	54,83		
CFE.....	>>>		
Produit total soustrait			
Produit total de référence (total colonne 4)			197 498

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			15 888	>>>	>>>	15 888
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FVGIR contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution	
3 492					-19 672	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

197 498	+	15 888	+	3 492	+	0	+	0	+	-19 672	=	197 206
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)												
Total autres taxes (colonne II)												
Allocations compensatrices et DCRTP												
Versement FNGR												
Versement FNGIR												
Contribution FVGIR												
Contribution coefficient correcteur												
Versement coefficient correcteur												
Contribution coefficient correcteur												
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale												

A BLOIS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
ALAIN CHAPON

Le 11 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le 27/04/2022

Le Maire,
GILLES CHANTIER

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022
IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	594
b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière (non bâti) :	2 898
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotations pour perte de THLV :	0
Dotation IH (Mayotte) :	
6. COEFFICIENT CORRECTEUR	0,897743

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	25 032
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	9 748
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE	>>>
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	121 282
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	13,10
d. Taux figé de taxe d'habitation	0,00
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
7. FRACTION DE TVA	>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DE \$ TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux 2021 des EPOI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15) ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15) ¹⁶	MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
	national ¹⁷	départemental ¹⁸				Taux communal majoré à ne pas dépasser ¹⁹	Taux maximum de la majoration spéciale ²⁰
Taxe foncière (bâti).....	37,72	50,78	1,59000	125,37	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière (non bâti)	50,14	50,66	5,48000	121,17	>>>	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 : national >>>	>>>
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,05

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 1919-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017... x =

dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....

+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....

= Ressources communales supprimées par la réforme..... **A**

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....

+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....

= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... **B**

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune... + = **C**

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... **A** - **B** = **D**

différence de ressources **D** = **E**

Coefficient correcteur = 1 + **E** = **C**

TFPB « après réforme » **C**

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-38

Objet : Vote des subventions communales 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

2022-38 VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire rappelle que les subventions communales se définissent comme des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées, dans un objectif d'intérêt général pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions communales 2022 comme suit :

INTITULES	2022
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES - UNRPA	150,00
COURMEMIN EN FÊTE	150,00
VETERANS FOOT	150,00
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE COURMEMIN	150,00
APE LES PETITS SOLOGNOTS	150,00
ASSOCIATION LOCALE ADMR LA SOLOGNOTE	200,00
GIDEC DE SOLOGNE	37,00
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00
CERCLE GENEALOGIQUE 41	0,00
FOURRIERE ANIMALIERE DE SALBRIS	400,00
Coopérative scolaire Vernou en Sologne - sortie scolaire	600,00
Coopérative scolaire Courmemin - projet scolaire 2021/2022	400,00
GRAHS	100,00
VNC	150,00
DIVERS	250,00
	2 937,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER ET DE VERSER les subventions communales pour l'exercice 2022 suivantes, sous réserve de la transmission des pièces suivantes :

- activité de l'association, tous éléments nouveaux concernant le fonctionnement de l'association (création, modification des statuts, composition de bureau)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs,
- un rapport d'activités de l'année N-1 et la description des projets de l'année N,
- le bilan comptable l'année N-1 faisant apparaître un déficit ou un excédent

et également sous réserve que la subvention participe à une activité d'intérêt général sur l'année 2022.

INTITULES	2022
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES - UNRPA	150,00
COURMEMIN EN FÊTE	150,00
VETERANS FOOT	150,00
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE COURMEMIN	150,00
APE LES PETITS SOLOGNOTS	150,00
ASSOCIATION LOCALE ADMR LA SOLOGNOTE	200,00
GIDEC DE SOLOGNE	37,00
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00
CERCLE GENEALOGIQUE 41	0,00
FOURRIERE ANIMALIERE DE SALBRIS	400,00
Coopérative scolaire Vernou en Sologne - sortie scolaire	600,00
Coopérative scolaire Courmemin - projet scolaire 2021/2022	400,00
GRAHS	100,00
VNC	150,00
DIVERS	250,00
	2 937,00

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le **- 2 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-39

Objet : Budget général – Budget primitif 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-39 BUDGET GENERAL -
BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget général pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
Résultat de fonctionnement 2021			186 156,68	
Section de fonctionnement	596 555,68		410 399,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	596 555,68		596 555,68	
Résultat d'investissement 2021	83 892,81			
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	488 186,78	18 401,65	469 785,13
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	488 186,78		488 186,78	
TOTAL GENERAL	1 084 742,46		1 084 742,46	

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	159 250,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	194 150,00
Chapitre 65	Autres de charge de gestion courante	73 965,31
Chapitre 66	Charges financières	11 800,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 300,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 000,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	155 090,37
TOTAL		596 555,68

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		PROPOSITION BP 2022
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	32 500,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	216 386,00
Chapitre 74	Dotations et participations	142 343,00
Chapitres 75	Autres produits de gestion courante	15 670,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 500,00
Chapitre 013	Charges à l'envers	2 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement 2021	186 156,68
TOTAL		596 555,68

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
		RAR 2021	PROPOSITION BP 2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		59 450,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		97 945,00
Chapitre 27	Subventions équipement BA Lotissement		211 523,97
Chapitre 020	Dépenses imprévues		1 000,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales		34 375,00
Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté 2021		83 892,81
TOTAL		-	488 186,78
			488 186,78

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
		RAR 2021	PROPOSITION BP 2022
Chapitre 13	Subventions d'investissement	18 401,65	41 820,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	-	65 491,16
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	143 008,60
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	155 090,37
Chapitre 024	Produits de cessions	-	30 000,00
Chapitre 45	Compte de tiers		34 375,00
TOTAL		18 401,65	469 785,13
			488 186,78

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

- 2 MAI 2022

publié ou notifié le

- 2 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi
par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet
<http://www.telerecours.fr>